

PARIS DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing 3 francs... BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17...

ROUBAIX, LE 5 FÉVRIER 1883

LA DIVULGATION du pacte austro-allemand

Il fallait s'attendre à quelque surprise désagréable la veille de la discussion du Reichstag sur la nouvelle loi militaire allemande...

Article premier. — Si, contrairement à ce qu'il y a lieu d'espérer, le traité est accepté...

Article 2. — Si l'une des deux hautes parties contractantes venait à être attaquée par une autre puissance...

Article 3. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique, et pour éviter toute fausse interprétation...

Article 4. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique, et pour éviter toute fausse interprétation...

Article 5. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique, et pour éviter toute fausse interprétation...

Article 6. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique, et pour éviter toute fausse interprétation...

Article 7. — Ce traité, en conformité de son caractère pacifique, et pour éviter toute fausse interprétation...

NOUVELLES DU JOUR

La Commission d'enquête relative à l'affaire des décorations. — Un nouveau scandale. Paris, 4 février.

Après M. Sourbé la commission a entendu M. Douillet lequel a déjà déposé devant elle au sujet des bous péruviens.

Paris, 4 février. — L'affaire Rouvier-Sourbé est appelée à avoir un grand retentissement...

D'après le traité, M. Cadiot s'engagerait à donner son concours, ses connaissances techniques...

La concession à l'industrie privée du réseau de l'Etat. Paris, 4 février.

Il ne paraît pas que les deux hautes parties contractantes aient été convenues de conclure le pacte...

Quant aux résultats financiers, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils sont d'un ordre tout à fait remarquable...

Le groupe industriel. Paris, 4 février.

Les manifestations publiques. Paris, 4 février.

Une allocution de Léon XIII. Rome, 4 février.

M. Floquet et l'ambassadeur de Russie. Paris, 4 février.

Un drame terrible dans une ménagerie. Dublin, 4 février.

Après M. Sourbé pat enfin été retirée de la cage. Elle avait des blessures terribles sur tout le corps...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (De ses correspondances particulières et par M. SPACIA) Séance du samedi 4 février

LE BUDGET L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1883.

Après M. Yvès Guyot, rapporteur général. — La commission n'a pu porter de 12 à 82 millions le chiffre des licences...

suite au tournant de la falaise qui supporte d'autres ruines, celle d'un ancien château, sorte de forteresse...

Je te ferai enlever par mes gardes, et nous verrons si Dieu te sauve.

Elle fut de la chambre de commerce on des syndicats. La fraude qui a exercé actuellement par le mélange des vins...

LE LAITIÈRE. — C'est un grand soulagement pour tout le monde que la suppression des droits, dans la perception des taxes...

Quant à la question des droits de succession, peut-être le monde a-t-il eu tort de se préoccuper...

Un matin, Enguerrand descendit de son observatoire et s'approcha d'elle.

Comment te nomme-t-on ? — Edwige, Monseigneur.

Et la suite de la discussion est renvoyée à lundi et la séance est levée.

LA LÉGENDE DE CARTERET

Après avoir visité Cherbourg, une des plus jolies promenades à faire serait d'aller rapidement, en suivant les côtes, jusqu'au cap de Carteret...

Il y avait un petit donjon qui surplombait la grève, il avait maintes fois remarqué une jeune fille, belle sous son accoutrement grossier de cultivateur.

Quelques semaines après, une jeune fille enveloppée d'une cape noire vint frapper à la porte du bon ermite...

— Dieu ne veut pas que nous portions atteinte à notre existence qui lui appartient, puisque l'un nous l'a donnée.

— C'est après-demain la fête de Noël, à la messe de minuit, devant l'assemblée des fidèles, avant de célébrer le saint-Sacrifice...

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

Le jour solennel arriva enfin. La cloche de la chapelle avait tinté depuis une heure pour appeler les fidèles à l'office de la nuit...

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.

— Tu me disais que tu as tort d'y croire ? — Ce serait difficile.